

KMG

Penta technique en flocons

Classe 6.1, UN 3155

Produit de préservation du bois, COMMERCIAL

Pour utilisation SEULEMENT dans la préparation et la fabrication de solutions de traitement et de préservation du bois industrielles qui ne doivent être utilisées que dans des installations de traitement sous pression ou thermique pour la préservation du bois.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE :

Chlorophénols total..... 98 %

Pentachlorophénol91,5 %

Autres chlorophénols..... 6,5 %

N° D'HOMOLOGATION 21785 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour utilisation industrielle seulement

Nocif ou mortel si ingéré ou inhalé

DANGER

POISON (SYMBOL)

CORROSIF (SYMBOL)

CORROSIF POUR LES YEUX

Avis de modification

CONTENU NET _____ KG

KMG-Bernuth Inc., ~~10611 Harwin Drive, Suite 402~~ Suite 600, 9555 West Sam Houston Park South
Houston, TX ~~77036-1534~~ 77099
(713) 988-9252

LIMITATIONS DU PRODUIT

Pour utilisation SEULEMENT dans la préparation de solutions de traitement et de préservation du bois industrielles qui ne doivent être utilisées que dans des installations de traitement sous pression ou thermique pour la préservation du bois. Pour utilisation seulement dans la formulation de solutions de traitement industrielles dans des installations de traitement industrielles pour le traitement de :

1. traverses de chemin de fer
2. poteaux et pieux
3. matériaux de construction pour usage extérieur

LIMITATIONS DU BOIS TRAITÉ

Les solutions de travail ne doivent être utilisées pour le traitement du bois que s'il n'y a AUCUN risque :

1. de contact direct avec l'eau potable ou de contaminer l'eau potable.

2. d'utilisation : (a) en construction résidentielle
(b) en entreposage/production d'alimentation humaine/animale, ou pour refuge pour animaux
(c) comme équipement de terrains de jeux.
3. de contact prolongé avec la peau.

MODE D'EMPLOI

On doit dissoudre les flocons de penta KMG, qualité technique, avant de les utiliser comme produit de préservation du bois. Les concentrations recommandées de solutions de traitement du bois varient selon l'utilisation et les méthodes d'application nécessaires au contrôle biologique requis.

Pour préparer les formulations de préservation du bois et leurs méthodes d'application, consulter la publication d'Environnement Canada intitulée *Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installations de préservation du bois*.

Pour obtenir les niveaux d'imprégnation et de rétention requis, appliquer aux taux prescrits selon les normes 080 pour le *bois traité* de l'Association canadienne de normalisation ou toute autre norme nationale ou internationale. Le traitement sous pression ou thermique du bois au moyen de ce produit protège le bois contre les champignons et les insectes qui causent la pourriture.

Toutes les procédures d'opération doivent être conformes aux recommandations contenues dans la publication *Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installations de préservation du bois* d'Environnement Canada.

Afficher une copie de cette étiquette au site de traitement et à tous les endroits où les travailleurs peuvent être exposés au pentachlorophénol. S'assurer que toutes les opérations de transfert et de mélange de solutions de pentachlorophénol se fassent en système clos. Pour plus d'information sur les configurations et l'équipement requis, veuillez contacter le fabricant du produit chimique.

PRÉPARATION : Marquer et usiner le bois avant le traitement.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Toxique si ingéré. Peut causer une irritation grave de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants imperméables au pentachlorophénol en tout temps.

Ne pas transporter, entreposer ni consommer de la nourriture ou des boissons dans les endroits où du pentachlorophénol est entreposé ou utilisé, ni où du bois fraîchement traité est entreposé. Ne pas transporter ou utiliser des produits du tabac dans les zones de travail. Ne pas exposer les coupures ou les éraflures aux solutions de pentachlorophénol. Recourir aux premiers soins immédiatement si les yeux entrent en contact avec des solutions de pentachlorophénol. Garder la zone de travail bien aérée. Tenir loin des

flammes nues. Lorsqu'il est chauffé au point de se décomposer, ce produit émet des fumées toxiques (chlorures).

FONCTION DE L'OPÉRATEUR	POTENTIEL D'EXPOSITION	MESURE DE PROTECTION
	RELATIVE	
	CORRESPONDANT	
I Opérations effectuées à l'intérieur des cylindres de traitement.	Élevé	Appareil respiratoire autonome avec masque complet ou respirateur à adduction d'air pur et masque complet.
		Combinaison et gants à crispin imperméables, (gants à manches longues) tablier imperméable, casque de protection et bottes imperméables.
II Opérations effectuées à l'extérieur des cylindres de traitement qui présentent un risque d'exposition directe avec le pentachlorophénol, p.ex.	Moyen	Demi masque à cartouche filtrante ou respirateur à cartouche filtrante homologué pour vapeurs organiques et gaz acides, en combinaison avec filtre poussières/brouillard/fumée.
a) transfert de pentachlorophénol et préparation de solutions de traitement,		
b) nettoyage/entretien,		Combinaison, lunettes de protection contre les produits chimiques ou
c) ouverture du cylindre après traitement,		écran facial, gants à crispin imperméables (gants à manches longues),
d) chargement des réservoirs thermiques.		tablier imperméable, casque de protection et bottes imperméables.
III manipulation du bois traité.	Faible	Porter un respirateur si l'on manipule le bois traité dans des endroits clos, ou lorsque la température du bois fraîchement traité est au-dessus de la température ambiante.
		Combinaison, gants imperméables et bottes imperméables.

PORTER DES VÊTEMENTS DE PROTECTION FABRIQUÉS DANS LES MATÉRIAUX SUIVANTS :

Viton, néoprène, caoutchouc butyle, nitrile, polychlorure de vinyle, acétate de polyvinyle.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion – Appeler un médecin ou contacter un centre antipoison immédiatement. Provoquer le vomissement doit être fait sous supervision médicale. Boire un ou deux verres d'eau puis faire vomir en plaçant un doigt dans le fond de la gorge. Ne pas faire vomir ni donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau – Laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit.

En cas de contact avec les yeux – Rincer avec de l'eau durant au moins quinze (15) minutes puis contacter un médecin.

En cas d'inhalation – Amener la victime à l'air frais. Recourir à des soins médicaux.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit est un stimulant métabolique. Donner des soins de soutien. Une diurèse forcée peut être efficace pour réduire l'apport global dans l'organisme. Traiter l'hyperthermie avec des mesures physiques. Ne pas administrer d'aspirine, de phénothiazines, ou d'atropine car ils peuvent augmenter la toxicité. Des brûlures chimiques peuvent survenir en cas de contact avec les yeux ou de contact prolongé avec la peau.

SYMPTÔMES D'EXPOSITION

YEUX : Grave irritation. Peut causer des lésions irréversibles aux yeux en cas de contact prolongé.

PEAU : Peut être fatal si absorbé par la peau. Cause des brûlures cutanées en cas de contacts prolongés ou répétés.

INGESTION : Peut être fatal si ingéré. Peut causer les effets suivants : éternuements, faiblesse, sudation excessive, maux de tête, étourdissements, nausée, vomissements et difficulté à respirer. Peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures.

VOIES PRINCIPALES D'ENTRÉE : Peau, yeux, inhalation. Conditions médicales généralement aggravées en cas d'exposition : maladie des reins ou du foie aiguë ou chronique, asthme, bronchite, acné chronique et autres affections de la peau.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au dispositif d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))